



# O FIL DE L'INFO CLONAS N° 214 Décembre 2020

## SITE INTERNET

Votre application smartphone « **Clonassurvareze** » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « *clonassurvareze* » dans le moteur de recherche.

Site Internet : [www.clonas.fr](http://www.clonas.fr)

La mairie est joignable au 04 74 84 91 44.

## O FIL DE L'INFO MAIRIE

### **Urbanisme**

#### Rappels :

- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures. Les clôtures et les annexes (abri de jardin, etc...) ne sont jamais instruites dans les permis de construire.

**Nota-bene** : extrait du règlement du PLU pour les zones Ua et Ub :

- La hauteur de la clôture est limitée à 2 m.
- L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing) est interdit.
- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour tout ravalement de façades et changement de tuiles.
- Les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup>, non attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 20 m<sup>2</sup>, il faut un permis de construire. Celles de moins de 40 m<sup>2</sup>, attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 40 m<sup>2</sup>, il faut un permis de construire.

*Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER :*

#### I. Déclarations préalables

**JOURDY J.** : 3 Route des Chais. AD 550

Transformation d'un garage en studio.

Arrêté positif du 04/11/2020

**DENUZIERE G.** : 6 Clos de la Hulotte. AE 601

Construction piscine.

Arrêté positif du 30/10/2020

**FORBIN J.** : 21 Route d'Auberives. AC 383  
Isolation par l'extérieur + ravalement façade.  
Arrêté positif du 20/11/2020

**DUPLAY B.** : 17 Route d'Auberives. AC 267

Remplacement tuiles.

Arrêté positif du 25/11/2020

**SCI BJM INVESTISSEMENTS.** : Chemin du Seignat.  
AC 91

Clôture.

Arrêté positif du 25/11/2020

**DEYRIEUX S.** : 20 Chemin de la Côte. AH 263

Ravalement façades.

Arrêté positif du 30/11/2020

#### II. Certificats d'urbanisme informatifs

**LEMAITRE J.** : 4 Impasse des Acacias. AH 663 – AH 566 – AH 569 – AH 675 – AH 678

Arrêté du 22/10/2020

**PONNELLE R.** : 7 Impasse des Écoles. AH 658 – AH 656

Arrêté du 30/10/2020

**BRUZZESE E.** : 6 Chemin des Prairies. AK 319

Arrêté du 20/11/2020

**GOULLIER A.** : 23 Route de la Varèze. AI 8

Arrêté du 20/11/2020

### **Information COVID**

Depuis le 15 décembre, les déplacements inter-régions sont autorisés mais un couvre-feu de 20h00 à 06h00 est en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les déplacements seront tolérés le 24 décembre mais les rassemblements sur la voie publique ne seront pas permis. En revanche, le couvre-feu sera strictement appliqué le soir du 31 décembre.

Il sera impératif à l'occasion de ces fêtes de limiter à 6 adultes le nombre de personnes à table, d'éviter les rassemblements trop importants et de respecter scrupuleusement les gestes barrières et le port du masque

### **Ramassage des ordures ménagères**

Les collectes des poubelles vertes et des poubelles jaunes **du vendredi 25 décembre seront rattrapées le mercredi 30 décembre 2020**

La collecte des poubelles vertes **du vendredi 1<sup>er</sup> janvier sera rattrapée le mercredi 6 janvier 2020**

## En résumé le ramassage des bacs se fera :

- **Vendredi 18 décembre 2020 (bacs verts)**
- **Mercredi 30 décembre 2020 (rattrapage bacs verts et jaunes)**
- **Mercredi 6 janvier 2021 (rattrapage bacs verts)**
- **Vendredi 8 janvier 2021 (bacs verts et jaunes)**

## **Recensement militaire**

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en décembre 2004**, doivent se faire recenser en mairie, à **partir de leur date anniversaire courant décembre 2020**.

Se munir de la carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille des parents.

Cette démarche est nécessaire car le diplôme, remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire
- Au permis de conduire

## **Port du masque**

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans un rayon de 25 mètres autour de l'école, parents d'élèves et habitants doivent se soumettre à la règle.

## **Téléthon 2020**

Toutes les animations initialement prévues le Vendredi 4 Décembre sur la place du village ont été annulées pour les raisons que vous commencez à bien connaître.

Pour autant nous sommes restés mobilisés plus que jamais au service de cette noble cause. Ainsi des urnes ont été mises à disposition en mairie et à l'agence postale, afin de recueillir vos dons qui seront intégralement reversés à l'AFM.

Nous savons à quel point vous êtes solidaires et généreux et vous l'avez prouvé à maintes reprises. Les malades comptent sur nous, plus que jamais, et nous remercions les donateurs particuliers, les associations et les commerçants d'avoir une nouvelle fois répondu présents, ce qui a permis de récupérer environ 1300 €.



## **Colis de Noël des aînés**

La traditionnelle remise des colis aux aînés par les enfants de l'école n'a malheureusement pas pu avoir lieu cette année.

Qu'importe, les membres du CCAS ont joué les pères Noël en apportant à leur domicile, le cadeau à nos aînés. Les enfants de l'école avaient préparé un petit présent qui a été distribué avec le colis.

## **Chasse quelques précisions**

Le confinement intervenu le jeudi 30 Octobre 2020 a eu pour conséquence de fermer la chasse dans son ensemble.

Dans le cadre d'un intérêt général (dégâts sur cultures, prairies, semis, jeunes plantations, forêts), un arrêté de régulation de certaines espèces de gibier (Cerf, Chevreuil, Sanglier) a été pris par le Préfet de l'Isère le 5 Novembre 2020 dans des conditions bien précises :

- Respect des gestes barrières
- Invitation obligatoire de la part de l'ACCA ou de la Chasse Privée justifiant le déplacement (avec l'attestation obligatoire)
- Interdiction de " sortir " de sa région, pour l'Isère : la région Rhône alpes / Auvergne
- Un nombre limité à 30 participants

Depuis l'assouplissement des mesures de confinement, nous avons TOUS été autorisés à sortir dans un rayon de 20 km et cela pendant 3 heures consécutives. C'est de là que la chasse « du petit gibier » a été réouverte en respectant bien sûr les nouvelles dispositions.

## **Travaux**

**Côté vestiaire :** l'aménagement intérieur se poursuit : le plaquage est fini, les travaux d'électricité et de pose des sanitaires sont en cours. La couche primaire de peinture intérieure va être terminée cette semaine. Les clôtures extérieures sont pratiquement terminées.

**Côté salle festive et culturelle :** la salle est totalement hors d'eau et hors d'air. Les dalles intérieures seront toutes coulées pour cette fin d'année. L'habillage extérieur sera lui terminé, courant janvier.

**Carrefour des Rozons :** les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à enlever les poteaux télécoms pour finaliser les travaux.

## Inscriptions école rentrée 2021

### Pour les enfants nés en 2018

Les inscriptions à l'école primaire de CLONAS SUR VAREZE se dérouleront en janvier 2021.

Par mail [ce.0382966t@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382966t@ac-grenoble.fr)

Ou par téléphone les lundis au 04.74.84.90.49



## Podcast dominical

Rémi SALAS conteur, de la compagnie Candide implantée dans notre village, propose tous les dimanches depuis septembre un podcast (contenu audio numérique) dominical qui marie habilement poésie et second degré. Il y a le « Dimanche des profs », le « Dimanche à l'hôpital », le « Dimanche en famille » et autant de sujets savoureux à découvrir sans modération.

Au total, 52 épisodes sont à réécouter sur le site [www.cie-candide.com](http://www.cie-candide.com) et sur les plateformes de streaming : Spotify, Deezer, iTunes, et Google Podcasts.

## Commerces et fêtes

Pour les fêtes de fin d'année pensez à nos commerces locaux :

- La boulangerie « **l'Orée des champs** » vous propose : bûches pâtisseries et spécialités gourmandes ainsi que ses pains spéciaux

**N'hésitez pas à venir réserver en magasin**

**La boulangerie sera ouverte de 6h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 le jeudi 24 décembre 2020**

- **Éric Moulian 4M prestations** traiteur et chef à domicile vous propose des menus pour Noël et la St Sylvestre et des plats cuisinés Coordonnées pour passer vos commandes dès maintenant :

**4mprestations-traiteur.fr**

**Tel : 06.60.69.03.23**



## Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous et appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)

## O FIL DE L'INFO CCEBER

**Le siège de l'intercommunalité est ouvert au public Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.**

**Le service urbanisme traite les demandes sur rendez-vous téléphoniques, ne vous déplacez pas sans rendez-vous.**

## Mise en garde du service assainissement

Le Service assainissement de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône nous informe de nombreux problèmes au niveau des stations d'épuration.

L'utilisation importante de lingettes désinfectantes perturbent le fonctionnement des stations d'épuration de l'intercommunalité.

**Il est interdit de jeter les lingettes quel qu'elles soient dans les toilettes.**

En effet, leur texture génère des fils qui bouchent les filtres et les canalisations.

Des remontées d'odeurs ayant été constatées sur la commune nous rappelons qu'il est **interdit de jeter des solvants, huiles diverses (friture ou vidange) dans les canalisations d'assainissement.**

## Office de tourisme

L'office de tourisme publie une liste des restaurateurs de l'intercommunalité proposant des plats à emporter et des produits festifs pour les fêtes de fin d'année, vous retrouverez cette liste sur le site internet de la commune, à l'accueil de la mairie ou à l'agence postale.

N'hésitez pas à la consulter.



Joyeuses  
Fêtes

*Le Maire, le Conseil Municipal  
et l'ensemble du Personnel  
Communal, vous souhaitent de  
Joyeuses fêtes de fin d'année*